

Pour les couples qui ne résident pas dans le district d'Echallens

Les paroisses catholiques d'Assens, Bottens, Echallens, Poliez-Pittet, Saint-Barthélemy et Villars-le-Terroir, accueillent volontiers les couples résidents hors du district d'Echallens et qui désirent se marier dans leurs églises.

Toutefois, vu le nombre de prêtres dans l'unité pastorale Gros-de-Vaud, vu également le nombre de mariages, il n'est possible de célébrer que le mariage des résidents.

Les couples dont l'un a grandi dans la région et dont une partie de la famille y réside toujours sont considéré comme résidents.

Pour les couples sans liens personnels avec les paroisses du Gros-de-Vaud, il revient à votre paroisse de résidence, à travers un de ses prêtres, d'assurer la préparation documentaire et de venir célébrer le mariage de leurs paroissiens. Il est préférable d'y suivre aussi le parcours de préparation personnelle et en couple.

Les informations données dans ce dépliant sont valables, avec certains ajustements, dans toutes les paroisses du canton.

Responsable du parcours et inscription

Luigi Griffa

prêtre

079 524 42 30

luigi.griffa@cath-vd.ch

Dates

2 et 9 avril

Horaires

19h à 21h(30)

Lieu

Salle Daguénaz

Rue Saint-Jean 5

1040 ECHALLENS

Secrétariat

Unité pastorale Gros-de-Vaud

Rue Saint-Jean 7

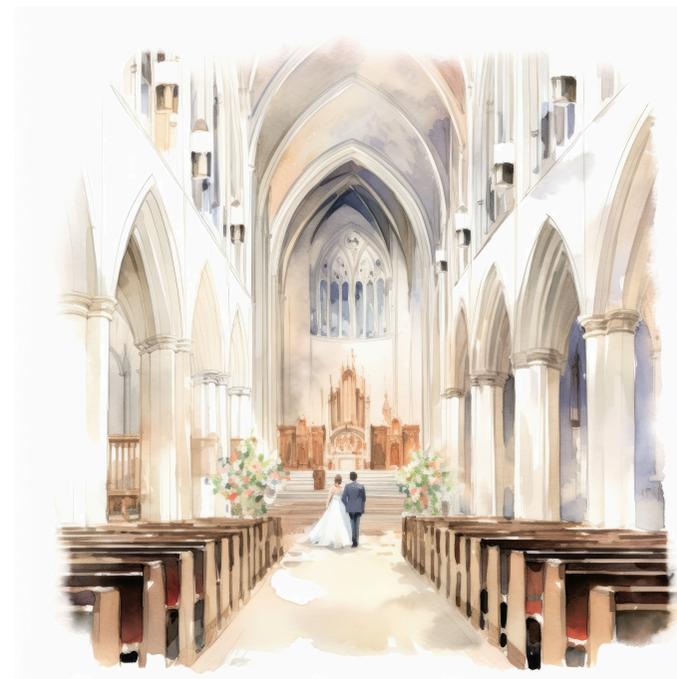
1040 ECHALLENS

021 882 22 52

upgv@cath-vd.ch

PRÉPARATION AU MARIAGE

2025



Stationnement libre en soirée et dans la cour latérale de l'église

Unité pastorale Gros-de-Vaud

La préparation au mariage catholique, ce sont trois démarches :

la *préparation personnelle et en couple*

la *préparation documentaire*

la *préparation de la célébration*.

Préparation personnelle et en couple

La préparation personnelle et en couple est un temps de réflexion et d'approfondissement de certains sujets liés au mariage et au couple dans la vision chrétienne (piliers du mariage, durabilité, communication, croissance, gestion des conflits, parentalité, famille, etc).

Elle est organisée sous forme d'un parcours de deux rencontres. Lieu, dates et horaire sont indiqués au dos de ce dépliant.

Le parcours est ouvert aux couples qui résident dans le district d'Echallens, quel que soit le lieu de la célébration du mariage.

Pour s'inscrire il suffit d'envoyer un courrier électronique au responsable ou au secrétariat, avec vos noms, prénoms et coordonnées.

Si la participation à ce parcours n'est pas possible, vous trouvez d'autres parcours sur le site <https://preparation-au-mariage.pastorale-familiale.ch/preparation-vaud>

Il est préférable de suivre le parcours dès que possible et non dans les trois mois qui précèdent la célébration du mariage. (Vous aurez d'autres choses auxquelles penser à ce moment-là.)

Une attestation est remise à la fin du parcours. Elle sera demandée lors de la préparation documentaire.

Préparation documentaire

Six mois avant la date du mariage, il vous faudra rassembler les documents suivants :

certificat de baptême

certificat de confirmation (si elle n'est pas inscrite dans le certificat de baptême)

photocopie du livret de famille ou acte de mariage civil (lorsqu'il aura été conclu)

attestation remise à la fin du parcours de préparation personnelle et en couple.

Les deux premiers sont établis, à votre demande, par la paroisse où vous avez été baptisés et/ou confirmés. Ils vous seront demandés en original.

Le troisième vous est remis par l'état-civil au moment du mariage civil.

Le dernier est remis au terme du parcours de préparation personnelle et en couple.

La préparation documentaire a lieu lors d'une rencontre avec le prêtre responsable du parcours, en général à votre domicile.

Préparation de la célébration

La préparation de la célébration se fait avec le prêtre qui bénira votre mariage, en général trois mois avant la célébration, ou après la préparation personnelle et en couple.

Le supplément *Conseils avant de préparer votre mariage* vous donne quelques points d'attention au sujet des églises.

Soyez attentifs aux possibilités de chaque église, aux particularités et aux usages locaux.

Mariage à l'étranger

En Suisse, tout mariage à l'église doit être précédé par le mariage civil. C'est une obligation inscrite dans la constitution.

A l'étranger, certains pays (France, Allemagne, Pays-Bas, etc) obligent aussi le mariage civil avant le mariage à l'église. Dans ce cas, il convient de se demander s'il doit avoir lieu en Suisse ou dans le pays même.

Dans d'autres pays (Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, etc) le mariage à l'église peut avoir valeur civile. Dans ce cas, il ne convient pas de conclure le mariage civil en Suisse, pour des raisons de coût.

Pour toute question ou conseil, veuillez vous adresser directement au responsable du parcours.

Les informations de cette page sont valables pour les couples qui résident dans une des paroisses catholiques du Gros-de-Vaud.

Pour les couples qui ne résident pas dans le Gros-de-Vaud, veuillez lire les informations au dos de ce dépliant.

Conseils avant de préparer votre mariage

Eglise

Chaque paroisse établit ses propres règles d'utilisation de l'église, selon ses possibilités.

Elle règle l'usage des lieux (stationnement, accès, utilisation de l'orgue ou d'autres instruments, utilisation du riz, des pétales de fleurs, etc).

Elle peut demander une participation aux frais de la célébration (conciergerie, sacristie, etc).

Date

Décider une date longtemps à l'avance après avoir consulté familles et amis. Attention aux vacances d'été (15 juillet au 15 août).

Réserver l'église au moins neuf mois avant (parfois un an ou plus selon l'église).

Célébrant

Annoncer votre projet de mariage à votre paroisse de résidence dès que possible, surtout si la célébration a lieu hors du territoire paroissial ou à l'étranger.

Il revient au prêtre de votre paroisse de résidence de célébrer votre mariage, quel que soit le lieu. Il vous faudra tenir compte de ses disponibilités. Il lui revient également d'assurer la préparation documentaire et de la transmettre à la paroisse de célébration.

Si le mariage a lieu à l'étranger, il est préférable de prendre contact sur place pour la célébration.

Préparation personnelle

La préparation personnelle et en couple est demandée, en Suisse comme à l'étranger, avant de célébrer le mariage à l'église. La participation à ce parcours doit être votre priorité.

Il est préférable de suivre le parcours de votre paroisse de résidence, quel que soit le pays où le mariage à l'église est célébré.